

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :
9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur
(porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 15 -02 - B1 - 01

Coordination 2015/2016 du plan de gestion des domaines de Valx-Félines

Les domaines de Valx et Félines, propriétés du Conservatoire du Littoral, sont gérés depuis 1999 par le Parc naturel régional du Verdon. Un plan de gestion définit les actions à mener sur la période 2010-2014. Un nouveau plan de gestion est en cours de définition.

Pour ce faire, une animation spécifique est assurée depuis plusieurs années afin de mener les actions prévues dans le plan de gestion.

L'objectif de ce dossier est de poursuivre sur 2015/2016 l'animation et la coordination du plan de gestion.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :	67 000 €
Conseil Régional (80%).....	53 600 €
Parc du Verdon (20%)	13 400 €

Où l'exposé du Président,

- Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :
- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement
 - autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
 - autorisent le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 FEV. 2015
et publication le 17 FEV. 2015



(R)

REÇU EN PREFECTURE
le 24/02/2015
Application agréée E-legalite.com
004-250401072-20150210-DEL15_02_B1_02-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :
9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 15-02 – B1 – 02

Etude de gestion hydraulique des canaux de Valx

Le domaine de Valx possède un réseau de canaux d'irrigation important qui nécessite une gestion particulière pour répondre à différents enjeux (enjeux environnementaux, gestion des crues, besoins agricoles...).

Afin de définir les modalités de gestion de ces canaux et les travaux de consolidations nécessaires au bon fonctionnement de ce réseau, le Comité de gestion de Valx-Félines a souhaité engager une étude sur la gestion hydraulique des canaux du domaine de Valx.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :	15 000 €
Conservatoire du littoral (49%)	7 350 €
Conseil régional (30%).....	4 500 €
Parc du Verdon (21%).....	3 150 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **24 FEV. 2015**
et publication le **17 FEV. 2015**

Le Président
Bernard CLAP


(R)

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DES ALPES
 DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
 PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
 10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :
9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
 Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
 n° 15 -02 - B1 - 03

Plan d'actions 2015 en faveur des zones humides

Conformément aux objectifs du SAGE Verdon, les élus du Bureau du Parc ont décidé d'initier en 2015 un plan d'actions en faveur des zones humides du bassin versant du Verdon. Ce plan d'actions portera sur 3 volets complémentaires :

- Actualisation de la base de données zones humides inter-parcs (ingénierie), support aux porter à connaissance du Parc ;
- Actualisation des connaissances sur des zones humides identifiées comme prioritaires au SAGE Verdon (étude)
- Animation pour la faisabilité d'une MAEC sur une zone humide prioritaire en perspective de la campagne PAC 2016

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :54 000 €
 Agence de l'Eau (60%) :32 400 €
 Conseil Régional (20%) :10 800 €
 Autofinancement (20%) :10 800 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette opération.

Ainsi fait et délébéré le jour, mois et l'an susdits
 Suivent les signatures
 Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
 Après transmission en Préfecture
 Le **24 FEV. 2015**
 et publication le **17 FEV. 2015**

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaients présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 15 -02 - B1 - 04

**Etudes préalables au projet de restauration hydromorphologique du Colostre
et de restauration des continuités écologiques**

Dans le cadre du démarrage des phases de pré-maîtrise d'œuvre, il est proposé les deux sous-projets suivants :

- **Diagnostic écologique complémentaire préalable au projet de restauration hydromorphologique du Colostre et de restauration des continuités écologiques (environ 12 000 €)**

Dans la perspective de travaux et d'aménagements de nature à restaurer la fonctionnalité écologique et la restauration hydromorphologique sur plusieurs secteurs du Colostre, un diagnostic écologique complémentaire est nécessaire pour préciser les enjeux de conservation de la biodiversité autres que ceux relatifs aux espèces aquatiques.

Afin d'évaluer et préciser ces enjeux au regards de ceux identifiés dans le document d'objectifs des deux sites Natura 2000 du plateau de Valensole, il est proposé que ce diagnostic comporte deux études simultanées et complémentaires à mener dans les ripisylves des secteurs prévus potentiellement en intervention : caractérisation de l'enjeu chiroptérologique et caractérisation de l'enjeu lié aux insectes saproxyliques.

- **Lancement d'une étude juridique (conséquences juridiques du portage du projet, aide à l'analyse et aux choix, assistance à la rédaction d'actes administratifs...)** (environ 8 000€)

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : 20 000 €
 Agence de l'eau RMC (80%) 16 000 €
 Région (20%) 4 000 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette opération.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le **24 FEV. 2015**
et publication le **17 FEV. 2015**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
29/01/2015

Délibération
n° 15 -02 - B1 - 05

Mise en place du tableau de bord du SAGE

Le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Verdon a été validé par arrêté inter préfectoral du 13 octobre 2014, il comporte de nombreuses orientations et objectifs qui ont été définis collectivement. Le suivi de l'avancement du SAGE et de l'évolution environnementale et socio-économique du bassin versant, l'évaluation de l'efficacité, et le réajustement éventuel de ses objectifs/dispositions sont maintenant les missions majeures de la CLE. Ces tâches nécessitent l'établissement d'un outil de pilotage de type tableau de bord, qui rassemble différents indicateurs de pression, d'état.

Un travail doit donc être conduit en 2015 pour :

- Elaborer les outils (base de données, fiches de suivi)
- Commencer à renseigner les indicateurs : récupération des données, travail avec les partenaires sur les modalités de transmission régulière des données
- Elaborer la trame du premier rapport annuel du SAGE Verdon

Cette mission d'une durée estimée à 6 mois pourrait être confiée à un agent contractuel.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : 16 000 €
 Agence de l'eau RMC (50%) 8 000 €
 Région (30%) 4 800 €
 PNR Verdon (20 %) : 3 200 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
 Suivent les signatures
 Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
 Après transmission en Préfecture
 Le 24 FEV. 2015
 et publication le 17 FEV. 2015



R

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DES ALPES
 DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
 PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
 10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :
9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigrance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVÉAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
 Michèle BIZOT-GASTALDI

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
 n° 15 -02 - B1 - 06

Démarrage du projet REGAIN

La démarche REGAIN a pour objectif de soutenir l'évolution des pratiques culturelles sur le plateau de Valensole vers des pratiques plus durables (de type agro-écologiques) en faisant mieux le lien entre agriculture et biodiversité (échanges réciproques) et en accompagnant les initiatives et l'expérimentation de nouvelles techniques culturelles peu consommatrices d'intrants susceptibles de polluer la ressource en eau du plateau (eaux souterraines et superficielles).

La démarche vise également à permettre aux agriculteurs de se réapproprier leur sol, support vivant de la production agricole et élément clé des mécanismes de transfert des différents flux vers les eaux souterraines. Cette démarche ambitieuse est portée en partenariat entre le Parc, la Chambre d'Agriculture des Alpes de Haute-Provence, la Société du Canal de Provence et SupAgro Montpellier par l'intermédiaire de la Chaire d'entreprises AgroSys.

Enfin, le succès de cette démarche repose avant tout sur la mobilisation et le volontariat des agriculteurs, ainsi que sur la participation des différents organismes techniques locaux et interprofessionnels. Construire un tel projet sur plusieurs années, mobiliser tous les acteurs autour d'expérimentations concrètes, et trouver les financements nécessaires va demander un gros travail de conception et d'animation ; il est donc proposé de financer 7 mois de travail à mi-temps de juin à décembre 2015 pour lancer le projet et construire le financement de son plan d'action sur 2016-2017.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC : 12 000 €
 Région (80%) : 9 600 € dans le cadre du Fonds d'innovation pour les parcs (FIP)
 PNR Verdon (20 %) : 2 400 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette opération.

Acte rendu exécutoire
 Après transmission en Préfecture
 Le **24 FEV. 2015**
 et publication le **17 FEV. 2015**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
 Suivent les signatures
 Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



Le 24/02/2015

Application agréée E-legalite.com

004-250401072-20150210-DEL15_02_B1_07-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONDEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

1 représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
29/01/2015

Délibération
n° 15 -02 - B1 - 07**Programme d'activités 2015 du réseau des parcs**

En séance du 9 décembre dernier, les membres du Bureau ont souhaité prendre le relais du Parc du Queyras dans le portage administratif du réseau des parcs de PACA et de l'emploi mis à disposition par le conseil régional pour l'animation du réseau.

Le fonctionnement et le programme d'actions 2015 comprennent 3 volets :

- la poursuite de l'animation du réseau : de la conférence des présidents, du groupe des directeurs, des groupes thématiques et des projets inter-parcs (éducation, système d'information territoriale, charte européenne du tourisme durable...), du positionnement du réseau sur toutes les politiques ou les grands enjeux régionaux concernant les parcs ou leur territoire (CRB, SRCE, SRADT...)
- les actions 2015 :
 - poursuite des actions 2014 (SIT, stratégie économiques des parcs avec le réseau Inspire, Postparc...),
 - mise en place des systèmes de visioconférence prévus à l'échelle du réseau et des parcs pour limiter les déplacements et densifier les échanges,
 - lancement d'une étude sur les voies possibles de mutualisation de services et d'outils entre les parcs,...
- les actions de communication du réseau : organisation des universités des parcs 2015 et la restitution du travail fait sur l'économie dans les parcs, la création d'une plateforme extranet du réseau pour mettre à disposition les productions du réseau et des groupes de travail...

Enfin, pour simplifier au maximum les formalités du portage administratif temporaire du réseau par le Verdon et en attendant sa formalisation, et il est proposé au bureau du Parc de signer une convention avec le Parc du Queyras pour la mise à disposition des matériels utilisés par son animateur dont le Queyras est actuellement propriétaire (véhicule de fonction, téléphone, ordinateur...) ainsi que des contrats afférents (assurance, entretien, abonnement, acte autoroute et essence...). Cette mise à disposition serait facturée par le Queyras au coût réel et financée dans le cadre du programme d'activités 2015, pour un coût maximum de 10 000€ pour l'année 2015.

Considérant le plan de financement suivant :

Coût total TTC :40 000 €
Région (100 %) :40 000 €

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent l'opération ainsi présentée et son plan de financement ;
- autorisent le Président à solliciter les partenaires financiers ;
- autorisent le Président à signer une convention avec le PN Queyras telle que présentée ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture

Le 24 FEV. 2015
et publication le 17 FEV. 2015



L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etalent présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération

n° 15-02 - B1 - 08

Renouvellement des conventions d'animation Natura 2000

L'Etat a confié au Parc naturel régional du Verdon l'animation de 6 sites Natura 2000 sur son territoire :

- Site FR 9301616 « Grand Canyon du Verdon et Plateau de la Palud »
- Site FR9301615 « Basses Gorges du Verdon »
- Site FR9212022 « ZPS Verdon »
- Site FR9301540 « Gorges de Trévans, Montdenier, Mourre de Chanier »
- Site FR9302007 « Sites à chauves-souris de Valensole »
- Site FR9312012 « ZPS Plateau de Valensole ».

Deux ETP au sein de l'équipe technique du Parc, rattachés au Pôle Patrimoine naturels, sont affectés à la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc.

Le rôle de l'animateur Natura 2000, encadré par une convention d'animation et les comités de suivi Natura 2000, consiste à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des actions des documents d'objectifs ; ainsi qu'à la réalisation de porter à connaissance et d'une veille sur les divers projets d'aménagements. Les MAEC et les contrats Natura 2000 constituent les deux principaux outils pour la gestion et restauration des espèces et de leurs habitats.

Les conventions d'animation arrivant à terme, il est nécessaire de les renouveler à compter du 1^{er} juin 2015.

Pour ce faire, le plan de financement, établi sur une période de 3 ans, est les suivants :

Coût total TTC sur 3 ans : 253 800 €
 Etat (50%) : 126 900 €
 Europe (50%) : 126 900 €

Soit la répartition des besoins financiers par site suivante :

Animation des sites Natura 2000 des gorges (FR9301616, FR9301615 et FR9312022) : (3/4 ETP)

Coût total TTC (sur 3 ans) : 95 580 €
 Etat (50%) : 47 790 €
 Europe (50%) : 47 790 €

Animation site des gorges de Trévans (FR9301540) : (1/4 ETP)

Coût total TTC (3 ans) : 33 860 €
 Etat (50%) : 16 930 €
 Europe (50%) : 16 930 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/02/2015

Application agréée E.lepalme.com

004-250401072-20150210-DEL15_02_51_08-DE

.../...

Animation sites du Plateau de Valensole (FR9202007 et FR9312012) : (1 ETP)

Coût total TTC (3 ans) : 124 360 €

Etat (50%) : 62 180 €

Europe (50%) : 62 180 €

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau décident :

- d'autoriser le Président à solliciter les financements de l'Etat et de l'Europe (FEADER) sur la base des plans de financements prévisionnels précisés ci-avant, nécessaires pour poursuivre la mise en œuvre de la démarche Natura 2000 sur le territoire du Parc ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à l'exécution de cette opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits

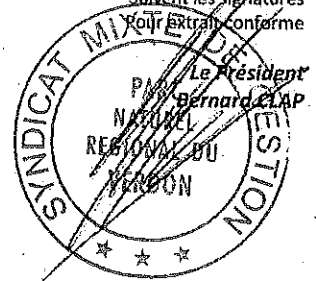
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire

Après transmission en Préfecture

Le 24 FEV. 2015

et publication le 17 FEV. 2015



15-02-01-08

R

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaients présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 15 -02 - B1 - 09

Avenant aux marchés de travaux relatifs à l'aménagement d'une ferme caprine pédagogique

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code des Marchés Publics,
Vu le Budget du Parc,

Vu les délibérations du Bureau du Parc en date du 9 août 2013, 11 septembre 2013, 23 octobre 2013 et 13 novembre 2013 autorisant le Président à signer les marchés de travaux, pour chacun des 11 lots du marché ;

Considérant la nécessité de passer un 4^{ème} avenant au lot n° 3, qui aura aussi pour incidence de prolonger la durée d'exécution du lot en question jusqu'au 15 mars 2015.

Considérant les montants des avenants suivants tenant compte des moins-values et des plus-values :

Lots	Entreprises titulaires	marché initial +avenants déjà signés	avenant objet de la présente délibération HT	total marché HT
3	Avenir Bois construction	255 241,00	+ 1 500,00	256 741,00

Oui l'exposé du Président,
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- autorisent le Président à signer les avenants aux marchés avec les entreprises et pour les montants cités ci-dessus ;
- autorisent le Président à signer toutes autres pièces utiles à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **24 FEV. 2015**
et publication le **17 FEV. 2015**



L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaients présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 15 -02 – B1 – 10

AVENANT A LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE INTERCOMMUNAL DE MEDECINE PROFESSIONNELLE

Le Président rappelle aux membres du Bureau que le PNR Verdon est adhérent au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle (SIMPro) géré par le Centre de Gestion.

Le Centre de Gestion a fait part des difficultés qu'il rencontre dans l'organisation, le fonctionnement et l'équilibre financier de ce service et son conseil d'administration, vient de prendre plusieurs décisions importantes qui vont rapidement modifier la gestion de ce service.

Ces décisions s'articulent autour de trois objectifs :

- mieux répondre aux besoins des collectivités ;
- assurer un tiers temps et une action médicale en milieu de travail effectifs ;
- assurer l'équilibre financier du service ;

Concrètement cela se traduit par :

- ✓ une **nouvelle organisation** au 2^{ème} trimestre 2015, centrée sur un personnel médical composé désormais de **1 médecin et d'1 infirmière** au lieu de 2 médecins.
- ✓ Une **meilleure concertation** avec les collectivités, les élus et les directions des ressources humaines, fera l'objet d'une clause particulière dans le contrat de travail du personnel médical et dans le règlement intérieur du service.
- ✓ Un nouveau mode de financement à compter du 1^{er} janvier 2015 basé sur **une cotisation à l'agent** et non plus à la visite et sur **la facturation à un tarif horaire des visites de postes** et de l'action médicale en milieu de travail.

La mise de œuvre de cette nouvelle organisation nécessite de signer un avenant à la convention initiale d'adhésion au SIMPro.

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau,

- Approuvent l'avenant à la convention d'adhésion au Service Intercommunal de Médecine Professionnelle tel que présenté et applicable au 1^{er} janvier 2015,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Sont les signatures
pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le
et publication le

Le Président
Bernard CLAP

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONDEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN adonné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :Délibération
n° 15 -02 - B1 - 11

TARIFS DE VENTE DES OUVRAGES, OBJETS ET PRODUITS VENDUS PAR LE BIAIS DE LA REGIE DE RECETTES - 2015

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Dans le cadre de la régie de recettes mise en place par délibération du comité syndical en date du 22 mars 199, modifiée par délibération du comité syndical du 9 juillet 2008 ;

Considérant que le comité syndical a, par les délibérations suscitées, chargé le Bureau de prendre toute décision nécessaire au bon fonctionnement de la régie de recettes ;

Le Président propose de rajouter dans les produits vendus dans le cadre de cette régie de recettes, les aqua guides édités par le Parc du Verdon dans le cadres des activités de pleines nature.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- décident de vendre les produits listés ci-dessous vendus notamment par le biais de la régie de recettes et d'en fixer les prix de vente tel que suit :

	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 10
Guide du sentier découverte de Blieux	4,00 €	25,00 €
Guide du sentier botanique d'Esparron de Verdon	4,00 €	25,00 €
Guide du sentier découverte de Chateauneuf les Moustier, à la Palud	4,00 €	/
Guide du Sentier du Léopard au Point Sublime à Rougon	4,00 €	/
Guide de la Route du Gypse, de Riez à St Jurs	4,00 €	/
Guide Sur les Chemins du Patrimoine	5,00 €	30,00 €
Guide « un site, une histoire, Les Salles »	4,00 €	/
Le Guide découverte « Par les Chemins du Parc du Verdon »	13,60 €	96,70 €
Découverte des Gorges – A. Collomp	12,20 €	/
Histoire des Gorges – Cru	18,30 €	/
Mémoire et paysages du Verdon – Fedensieu / Moulin	22,00 €	150,00 €

REÇU EN PREFECTURE

Le 24/02/2015

Application agréée E-lepaf.com

044-250401072-2015 0210-DEL 15_02_B1_11-DE

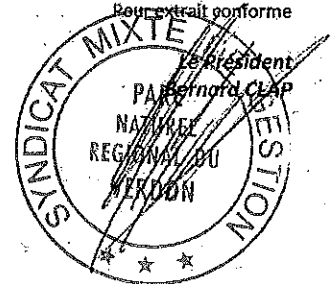
La Flore du Verdon	20,00 €	/
Guide Dakota « Que faire »	12,80 €	/
Carte IGN	7,00 €	49,00 €
Fiches Randonnées	0,90 €	5,00 €
Guide Dakota « Balades Nature »	13,49 €	
« Voir Grand » (Panorama des Grands Sites)	9,00 €	/
« Parcs naturels régionaux, une autre vie s'invente ici »	29,50 €	/
Aqua guide des principaux poissons et invertébré aquatiques des gorges du Verdon	15,00 €	/
Stylo en bois	3,00 €	20,00 €
Porte-clés en bois	3,00 €	20,00 €
Casquette	7,00 €	50,00 €
Ouvrage « semences de Kokopelli »	55,00 €	/
Revue VERDONS	12,00 €	/
Carnet de 10 timbres à l'effigie des parcs naturels régionaux	8,90 €	/
Classeur Lou grand Libre	49,00 €	/
Verdon d'autres visages (Biotope éditions)	34,50 €	/
Carte postale	0,50 €	3,50 €
Bouteille de jus de fruits « les vieilles branches du Verdon » 1 l.	3,00 €	/

Produits marqués « Parc naturel régional du Verdon » :	Prix de vente à l'unité	Prix de vente par lot de 5
Safran – Harmony Guis – 0,25 g	10,00 €	47,50 €
Safran – Guy Mombel – 0,25 g	12,00 €	55,00 €
Safran – Bruno Carron – 0,50 g	16,00 €	70,00 €
Miel – Georges Huet – 250 g	5,00 €	22,50 €
Miel – Pozzoni – 250 g	4,80 €	22,00 €
Plantes aromatiques – Isabelle Ruffo	3,00 €	12,50 €

autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture.
Le 24 FEV. 2015
et publication le 17 FEV. 2015

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme



REÇU EN PREFECTURE

Le 24/02/2015

Application agréée E-legalite.com

004-250401072-2015 0210-DEL15_02_B1_12-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
29/01/2015

Délibération
n° 15-02 - B1 - 12

ADHESION À L'ASSOCIATION MAISONS PAYSANNES DE FRANCE

Le Président expose que l'association de Loi 1901 Maisons Paysannes de France, créée en 1965 et reconnue d'utilité publique, a notamment pour but de promouvoir la maison paysanne traditionnelle, en favorisant son entretien et sa restauration, en respectant l'identité propre de chaque région.

La délégation des Alpes de Haute Provence de Maisons Paysannes de France a décidé de s'engager, en 2010, dans un plan de sauvegarde des cabanons et pigeonniers sur le Plateau de Valensole. Il s'agit, dans un premier temps, de procéder à un inventaire de ces éléments sur les communes de Puimoisson, Valensole, en mobilisant des bénévoles.

Face à l'intérêt de travailler ensemble à la préservation et la valorisation de ces éléments emblématiques que constituent les cabanons sur le plateau de Valensole, une convention a été établie pour élaborer un partenariat entre Maisons Paysannes de France et le Parc naturel régional du Verdon afin de mettre nos moyens en commun.

Considérant que l'association Maisons Paysannes de France propose des formations entrant dans le cadre de cette démarche et pouvant donc intéresser les agents du Parc.

Considérant l'intérêt pour le Parc du Verdon d'adhérer à l'association, pour notamment pouvoir bénéficier de ces formations,

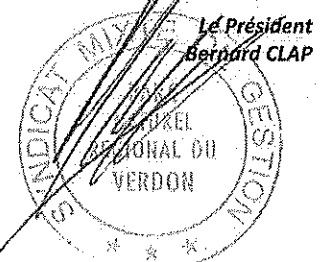
Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Acceptent l'adhésion du Parc du Verdon à l'association Maisons Paysannes de France à compter de l'année 2015 ;
- Autorisent le Président à renouveler chaque année cette adhésion, pour un coût d'adhésion pouvant évoluer ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la bonne réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Sulvent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 FEV. 2015
et publication le 17 FEV. 2015



R

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 15 -02 - B1 - 13

ADHESION À L'ASSOCIATION RESERVES NATURELLES DE FRANCE

Le Président explique que par arrêté en date du 12 décembre 2014, le Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur a désigné la commune de la Palud sur Verdon, le Conservatoire des Espaces naturels de Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA) et le Parc naturel régional du Verdon comme co-gestionnaires de la Réserve naturelle régionale de Saint-Maurin.

Cette désignation est valable pour une durée de 6 ans, renouvelable par tacite reconduction.

Une convention de gestion précisant les missions des co-gestionnaires sera signée entre le Conseil régional, le Conservatoire des Espaces naturels de Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA) et le Parc naturel régional du Verdon.

Le Président propose ainsi aux membres du Bureau d'adhérer à l'association « Réserves naturelles de France ». En effet, cette association rassemble les gestionnaires de ces espaces naturels et réunit également les organismes et personnes souhaitant apporter leur expertise et leur soutien aux réserves naturelles.

Le coût de l'adhésion au titre de l'année 2015 s'élève à 60 €

Où l'exposé du Président,


Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Acceptent l'adhésion du Parc du Verdon à l'association Réserves naturelles de France, en qualité de membre actif personne morale, à compter de l'année 2015 ;
- Autorisent le Président à renouveler chaque année cette adhésion, pour un coût d'adhésion pouvant évoluer ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la bonne réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **24 FEV. 2015**
et publication le **17 FEV. 2015**

Le Président
Bernard CLAP



REÇU EN PREFECTURE

Le 24/02/2015

Application agréée E-Inqalbe.com

004-250401072-20150210-0EL15_02_B1_14-0E

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTISTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 15 -02 - B1 - 14

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « ECOCINE VERDON »

Le Président rappelle que depuis 2008, le Parc du Verdon accompagne l'installation et le développement d'un projet intitulé « Ecociné Verdon » ayant pour objectifs de diffuser un film en 3D sur écran géant présentant les Gorges du Verdon et la construction d'un bâtiment dédié. Un premier avis avait été émis par le Bureau du Parc en avril 2009.

Depuis le projet a évolué. Il s'est implanté sur Gréoux-les Bains et il est hébergé dans le centre des congrès en attendant la réalisation du bâtiment. Le budget ayant été réuni, le tournage du film est prévu sur 2015.

Le porteur du projet, Jean-Marc Paris, a toujours souhaité inscrire ce projet dans les objectifs du Parc naturel régional du Verdon et ainsi contribué à donner une image plus complète des Gorges, et participer à l'amélioration de l'accueil des visiteurs.

Ainsi il est proposé aux membres du Bureau d'examiner les objectifs et les modalités du partenariat proposé entre les deux 2 structures qui prendra la forme d'une convention de partenariat.

Cette convention précise entre autre :

- Les objectifs du partenariat,
- Les engagements de chacune des parties durant la production du film et durant son exploitation,
- Le suivi et l'évaluation,
- La communication.

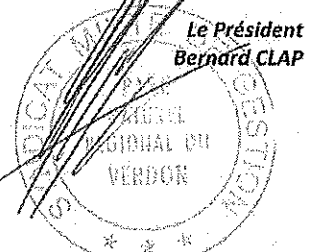
Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent la convention de partenariat avec la S.A.S Ecociné Verdon,
- Autorisent le Président à signer cette convention ainsi que tout avenant qui s'avèrerait utile ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la bonne réalisation de l'opération.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 FEV. 2015
et publication le 17 FEV. 2015



(R)

REÇU EN PREFECTURE
Le 24/02/2015
Application agréée E. Localis.com
064-250401072-24150210-DEL15_02_01_15-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :
9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 15 -02- B1 -15

Convention tripartite entre le PNR Verdon, la Société du Canal de Provence et la DLVA

Vu la Code Général des Collectivités Locales,
Vu la charte du Parc naturel régional du Verdon,

Vu la convention cadre de partenariat entre le PNR Verdon et la Société du Canal de Provence (S.C.P.) dont les objectifs partagés sont de

- Gérer durablement et de manière équilibrée la ressource en eau
- Préserver la qualité des eaux du Verdon
- Accompagner le développement durable du territoire du Parc
- Faire vivre le partenariat entre le PNRV et la SCP

Vu la délibération du bureau en date du 4 novembre 2011 modifiant les modalités de financement des STEP dans le cadre de la convention de partenariat avec la SCP.

Vu la délibération du bureau en date du 16 septembre 2014 validant le programme opérationnel triennal pour la période 2014-2016 et modifiant de le plafond par projet financé.

Considérant qu'un accord avait été donné pour ce projet, alors porté par la commune, avec une aide de la SCP de 300 000 €, et ce, avant la délibération du Bureau abaissant le montant plafond de l'aide à 250 000 € ;

Le Président propose ainsi de signer une convention tripartite entre le PNR Verdon, la S.C.P. et :

- ✓ Durance Lubéron Verdon Agglomération (pour la commune de Vinon sur Verdon), pour le projet de station d'épuration de la commune de Vinon sur Verdon
Coût prévisionnel des travaux : 3 500 000 € HT - Participation SCP : 300 000 €.

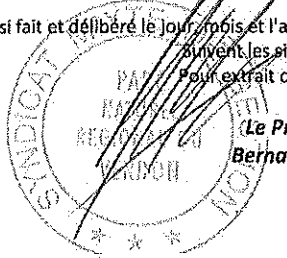
Les coûts des travaux et la participation de la SCP sont donnés à titre indicatif et pourront varier en fonction du montant réel des travaux (suite aux appels d'offres lancés par les porteurs de projet) et de la confirmation des cofinancements sur chacun des projets.

Où l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent les projets de conventions tripartites tels que présentés et autorisent le Président à les signer ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
suivent les signatures
Pour extrait conforme



Le Président
Bernard CLAP

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture.
Le 24 FEV. 2015
et publication le 17 FEV. 2015

(2)

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DES ALPES
 DE HAUTE PROVENCE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
 PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON
 EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
 10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :
9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
 Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
 n° 15 -02 - B1 - 16

Participation des professionnels dans le cadre de la convention inter parcs - charte européenne du tourisme durable

Par délibération en date du 24 mars 2014, les membres du bureau ont approuvé un partenariat entre les 6 Parcs de la région Provence Alpes Côte d'Azur, de manière à préciser les modalités administratives et financières du partenariat entre les Parcs naturels régionaux de Provence-Alpes-Côte d'Azur pour la mise en œuvre de la démarche interparcs de qualification, de structuration et de valorisation de l'offre de tourisme durable de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

La Région s'est engagée à financer cette opération à hauteur de 96%, et le plan de financement prévoyait un autofinancement par les professionnels.

Le Président propose donc aux membres du bureau de déterminer le montant de cette participation par les professionnels volontaires pour s'engager dans la démarche.

Oui l'exposé du Président,

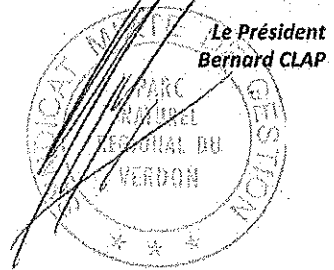
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Décident de fixer cette participation à 98 € TTC par professionnel volontaire pour s'engager ans la démarche ;
- autorisent le Président à émettre les titres de recettes correspondants auprès des professionnels qui seront volontaires ;
- autorisent ensuite le Président à reverser les sommes ainsi récoltées au Parc naturel régional des Alpilles, porteur administratif de l'opération pour le compte des 6 PNR ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
 Suivent les signatures
 Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
 Après transmission en Préfecture
 Le **24 FEV. 2015**
 et publication le **17 FEV. 2015.**

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Étaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
29/01/2015

Délibération
n° 15 -02 - B1 -17

Régie d'aménagement et de gestion des sites : Validation de conventions pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de faisabilité

Le Président rappelle que parmi l'ensemble des modalités d'intervention de la Régie, celle-ci peut intervenir pour le compte de membres du Parc du Verdon pour réaliser des études pré-opérationnelles de faisabilité.

Ainsi le conseil d'exploitation de la Régie a décidé d'engager deux études de ce type sur 2015 :

- Une étude de faisabilité pour l'aménagement de la plage de Saint-Julien pour le compte de la commune de Saint-Julien le Montagnier (25 jours de travail estimés soit une rémunération plafonnée à 1 000 €)
- Une étude de faisabilité pour l'aménagement de l'entrée de la piste de Garuby pour le compte de la commune des Salles sur Verdon (15 jours de travail estimés, soit une rémunération de 741 €)

Dans ce cadre, il est proposé, après avis favorable du conseil d'exploitation de la Régie du 27 janvier, de valider les conventions encadrant ces missions.

Où l'exposé du Président,

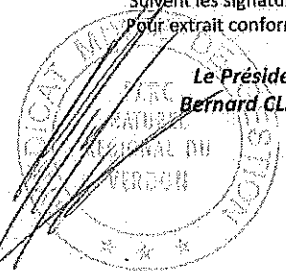
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent la convention pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de faisabilité avec la commune de St Julien le Montagnier,
- approuvent la convention pour la réalisation d'une étude pré-opérationnelle de faisabilité avec la commune des Salles sur Verdon,
- autorisent le Président à signer ces conventions ainsi que tout avenant qui s'avèrerait nécessaire à la bonne réalisation de ces opérations ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 FEV. 2015
et publication le 17 FEV. 2015

Le Président
Bernard CLAP



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Glinasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
29/01/2015

Délibération
n° 15-02 - B1 - 18

AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE D'UN BÂTIMENT AGRICOLE
Avenant à la convention définitive

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le plan de gestion des domaines de Valx Félines pour la période 2010-2014, prévoyant notamment, l'installation d'une activité caprine fromagère sur la ferme caprine pédagogique.

Par délibération en date du 8 décembre 2014, les membres du bureau ont approuvé la signature d'une convention provisoire et la signature d'une convention définitive d'autorisation d'occupation temporaire du bâtiment agricole.

Il convient de préciser entre autre, certaines dispositions relatives à la convention définitive, tel que suit :

- Le montant de la redevance au titre de la mise à disposition du bâtiment est fixé à 5700 €/an, payable annuellement à terme échu au titre de la première année, puis payable ensuite mensuellement ;
- Le montant de la redevance au titre de la mise à disposition des terres agricoles est fixé à 436 €/an, payable annuellement à terme échu ;
- une provision pour charges (consommations d'eau et d'électricité) d'un montant de 200 €/mois, payable mensuellement ;

Où l'exposé du Président,

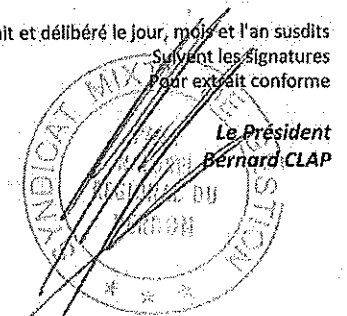
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent l'avenant à la convention d'autorisation d'occupation temporaire ainsi proposé entre le PNR Verdon, le conservatoire du Littoral et Céline Berthier, Julie Ledoux et Benoît Payot,
- Autorisent le Président à signer cet avenant,
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le 24 FEV. 2015
et publication le 17 FEV. 2015

Le Président
Bernard CLAP



L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Étaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
29/01/2015

Délibération
n° 15 -02 - B1 - 19

**Programmation annuelle 2015 annexe à la convention de partenariat
entre le PNR Verdon et la Société du Canal de Provence**

Vu la Charte du Parc naturel régional du Verdon pour la période 2008-2020

Vu la loi du 5 avril 1923 relative au développement des irrigations et à l'amélioration de l'alimentation publique dans les départements des Bouches-du-Rhône, du Var et de Vaucluse, au moyen des eaux du Verdon,

Vu le décret n°63-509 du 15 mai 1963 portant concession des travaux de construction du canal de Provence et d'aménagement hydraulique et agricole du bassin de la Durance,

Vu le Code Rural

Vu le Code de l'Environnement, articles L333-8 à 333-3 définissant la politique des parcs naturels régionaux et l'article R333-14 qui précise que « des conventions particulières pourront être établies avec les différents partenaires concourant à l'action du Parc ou concernés par la mise en œuvre de la Charte »

Considérant les statuts modifiés de la Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la région provençale du 20 juin 2006,

Vu la convention de partenariat entre le PNR Verdon et la Société du canal de Provence en date du 10 juillet 2008

Considérant que cette convention cadre prévoit la mise à jour chaque année de la programmation annuelle et de son annexe financière,

Le Président expose aux membres du bureau le programme d'actions et annexe financière actualisés 2015

Où l'exposé du Président,

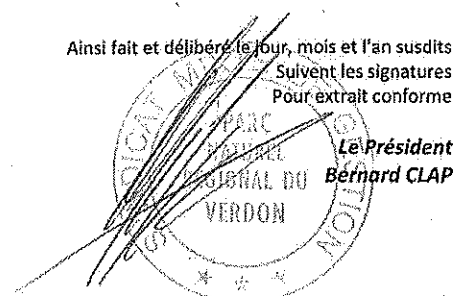
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du bureau :

- approuvent le programme d'actions et annexe financière 2015 tel que présenté et annexé à la présente délibération
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **24 FEV. 2015**
et publication le **17 FEV. 2015**

Le Président
Bernard CLAP



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

DEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
n° 15 -02 - B1 - 20

Convention de partenariat avec la SCIC Energ'éthique 04 et le Conservatoire du Littoral

La Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Energ'éthique 04 a pour projet d'apporter une «autre» réponse aux besoins énergétiques de notre territoire (limiter les consommations, valoriser les énergies locales, accompagner les publics en situation de précarité énergétique,...). Pour ce faire, elle souhaite mobiliser les acteurs du territoire, mutualiser les compétences et les financements citoyens et locaux. Dans cette perspective, elle a sollicité le Parc, engagé dans une politique énergétique et climatique responsable au travers de sa charte, pour envisager un premier partenariat autour d'une installation de production d'électricité photovoltaïque implantée sur un bâtiment de chèvrerie pédagogique en cours de construction.

Ce partenariat se construit depuis plusieurs années et une première convention a été signée entre le Conservatoire du Littoral, Energ'éthique 04 et le Parc du Verdon en 2013. Cette convention définissait les modalités de fourniture, d'installation, d'exploitation et de maintenance d'une centrale photovoltaïque implantée soit en couverture soit en superposition suivant les possibilités techniques et calendaires.

Le projet d'installation photovoltaïque n'a pas pour l'heure vu le jour à cause de problèmes administratifs et notamment d'accords entre les différentes assurances. Ce retard a provoqué la caducité de la première convention.

Il est ainsi soumis à l'approbation des membres du Bureau une nouvelle convention de partenariat et d'occupation temporaire du domaine public aux fins d'installation, d'exploitation et de maintenance d'une centrale photovoltaïque sur la toiture de la ferme pédagogique du domaine de Valx. Cette convention tripartite (Conservatoire du Littoral, Energ'éthique 04 et le Parc du Verdon) reprend les termes de la première convention et les évolutions du projet (prise en compte des contraintes agricoles, assurances, évolutions techniques...).

La convention prévoit une redevance de 360 € / an sur la durée totale de la convention qui sera payée par Energ'éthique 04 au Parc du Verdon.

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- approuvent la convention telle que proposée avec la SCIC Energ'éthique 04 et le conservatoire du Littoral
- autorisent le Président à la signer à signer cette convention ;
- autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture
Le **22 AVR. 2015**
et publication le

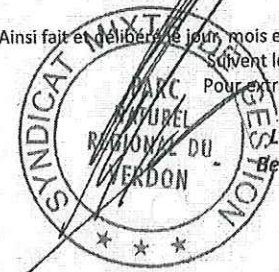
17/2/2015

REÇU EN PREFECTURE
Le 22/04/2015
Application agréée E-legalite.com

004-25 04 01072-20150421-DEL15_02_B1_20-DE

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
suivent les signatures
Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DES ALPES
 DE HAUTE PROVENCE.

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
 PARC NATUREL REGIONAL DU VERDON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
 10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,
 Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etaient présents :
9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVÉAU : Rougon ; Jean-Paul GOLÉ : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :
 Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

Date de convocation
29/01/2015

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Délibération
 n° 15 -02 – B1 – 21

Renouvellement de la convention de partenariat avec France Nature Environnement PACA

Depuis plus de 10 ans, le Parc naturel régional du Verdon propose en partenariat avec les groupements de professionnels locaux des journées d'information et de sensibilisation pour une pratique responsable des activités aquatiques dans les gorges. Rendez-vous devenu incontournable en début de saison estivale, ces journées manquent aujourd'hui de caractère officiel ou de reconnaissance

France Nature Environnement PACA est une association qui fédère près de 300 associations de protection de la nature et de l'environnement et près de 15 000 adhérents sur tout le territoire régional. FNE PACA est un acteur incontournable du dialogue environnemental, spécialisé dans l'approche transversale des thématiques environnementales. Un des moyens d'action développé par cette fédération est la mise en œuvre de formations.

Une première convention de partenariat a été mise en place en 2014. Suite à la réunion bilan des journées de sensibilisation, les représentants des groupements de professionnels se sont montrés favorable à la reconduction d'une co-organisation. L'objectif de ce partenariat est de transférer une partie de l'organisation et du coût de ces journées à l'association FNE afin de poursuivre le travail de rapprochement du monde du sport et de l'environnement. De plus, FNE PACA disposant d'un numéro de déclaration d'activité organisme de formation, ces journées pourront devenir des formations reconnues.

Où l'exposé du Président,

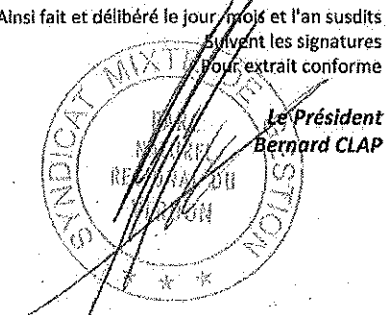
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent le renouvellement de la convention avec France Nature Environnement et son contenu,
- Autorisent le Président à signer cette convention
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Acte rendu exécutoire
 Après transmission en Préfecture
 Le **24 FEV. 2015**
 et publication le **17 FEV. 2015**

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
 Suivent les signatures
 Pour extrait conforme

Le Président
Bernard CLAP



REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DU
PARC NATUREL REGIONAL DU VERDONDEPARTEMENT DES ALPES
DE HAUTE PROVENCEEXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU
10/02/2015

L'an deux mille quinze, le dix février,

Le Bureau du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni au centre des congrès de Gréoux les bains à 14 h 00 sous la présidence de M. Bernard CLAP,

Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
18	10+1	11
Total des voix : 12		

Etait présents :

9 représentants des communes (porteurs chacun d'1 voix) : Bernard CLAP : Trigance ; Hervé PHILIBERT : Ginasservis ; Paul CORBIER : St Julien du Verdon ; Magali CHAUVEAU : Rougon ; Jean-Paul GOLE : Castellane ; Bernard MAGNAN : Valensole ; Annick BATTESTI : La Bastide ; Jean-Pierre BAUX : Gréoux les bains ; Jacques ESPITALIER : Quinson ;

Patricia BRUN a donné pouvoir à Bernard CLAP

1 représentant des Conseils généraux (porteurs de 2 voix chacun) :

Michèle BIZOT-GASTALDI : Conseil général 04

représentant du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (porteur chacun de 3 voix) :

Date de convocation
29/01/2015

Délibération
n° 15 -02 - B1 - 22**Convention de partenariat entre le Parc du Verdon et l'Ecole d'Avignon pour la restauration d'un mur de restanque sur le domaine de Valx**

Le Parc naturel régional du Verdon mène, dans le cadre de son pôle « sites et paysages » une action en lien avec la valorisation du patrimoine et la transmission des savoir-faire.

Afin d'être accompagnés dans cette mission, il est proposé de faire appel à l'Ecole d'Avignon, spécialisée dans la réhabilitation du bâti ancien, des matériaux et savoir-faire traditionnel, afin d'organiser un chantier-école sur le domaine de Valx avec les stagiaires en cours de formation « CQP maçon du patrimoine » pour restaurer un mur de restanque en pierre sèche sur le domaine de Valx.

Il est ainsi proposé aux membres du Bureau de signer une convention de partenariat avec l'Ecole d'Avignon afin de définir les modalités d'organisation de ce chantier

Oui l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Bureau :

- Approuvent la convention de partenariat avec l'Ecole d'Avignon telle que présentée ;
- Autorisent le Président à signer cette convention ;
- Autorisent le Président à signer toute pièce utile à la poursuite de cette affaire.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits
Suivent les signatures
Pour extrait conformeActe rendu exécutoire
Après transmission en PréfectureLe 19/03/2015
et publication le 11/02/2015.